Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20260701-DEL-2026-07-90-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

Effectif légal : 27
En exercice *: 27*
Présents *: 21*
Absents représentés *: 6*
Absents non représentés *: /*
Ne prennent pas part au vote *: /*
Votants *: 27*
Date de convocation *: 24 juin 2026*
Date d'affichage de la convocation *: 24 juin 2026*

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1er juillet 2026

Délibération n° DEL.2026-07-90

Plan de financement pour des travaux d'éclairage public avec le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

Dossier n° 2026-01-025 – N° 2 - Rénovation de l'éclairage public – Armoire AM Rue des Frères Lumière

Le 1er juillet 2026 à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : BAUDOUIN Marie-Christine. CATON Samuel. DESROCHES Gilles. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. FRANÇOIS Alexandre. GASPAR Sophie. GROSJEAN Yoann. JARDAT Sarah. JOLY Marina. LEJUS Laurette. LEUILLER Patricia. LORCY-BRANGER Matthias. MIGNON Brigitte. MERCIER Martine. PAUTRAT Jérôme. POIRIER Nathalie. PRUDENT Didier. SAUZIER Alexandra. TORVIC LECLERC Hans.

Absents ayant donné un pouvoir : BIESSE Thierry à PRUDENT Didier. JOUEN Marilyne à MIGNON Brigitte. LE PAVOUX Éric à CATON Samuel. LUROT Claire à DUR-TOMAS Chantal. PERRENNOU Sylvain à FOSSET Jean-François. PRUDENT Adrien à PAUTRAT Jérôme.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : MERCIER Martine.

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20260701-DEL-2026-07-90-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Rapporteur : Jérôme PAUTRAT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission finances, affaires générales, transition numérique et attractivité économique réunie le 22 juin 2026,

Vu la délibération du 22 juin 2007 décidant du transfert au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE18) de sa compétence éclairage public,

Vu le Budget Primitif 2026,

Vu le plan de financement concernant le dossier n° 2026-01-025 (Armoire AM Rue des Frères Lumière) adressé par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher concernant la rénovation de l'éclairage public dans diverses rues de la Commune,

Considérant que les crédits correspondants à ce plan de financement prévisionnel figurent au budget de la Commune,

Le rapport de Monsieur Jérôme PAUTRAT au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement n° 2026-01-025 (Armoire AM Rue des Frères Lumière) ci-annexé,
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire

Martine MERCIER

La Maire

Marie-Christine BAUDOUIN

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 2 juillet 2026 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :
https://www.saintgermaindupuy.fr

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20260701-DEL-2026-07-90-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

SDE 18
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

Madame Marie-Christine BAUDOUIN
Maire de St Germain Du Puy
Mairie
2 Rue Joliot Curie
18390 St Germain Du Puy

Bourges, le 09 juin 2026

Affaire suivie par Vivien MOREAU
Dossier n° 2026-01-025
Rénovation de l'éclairage public (PLAN REVE)
ENSEMBLE DE LA COMMUNE - PASSAGE EN LED 2026
Commune de St Germain Du Puy

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL N°2 - ARMOIRE AM

PIECES ADMINISTRATIVES	Dossiers techniques (récolement, localisation et marquage des réseaux, sondage, recensement, mesures photométriques)	112,20 €	**112,20 €**
TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	Dépose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, ...)	5 916,96 €	**15 384,24 €**
	Pose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, horloge astronomique, ...), essais et réglage	8 930,52 €	
	Fourniture et pose (support bois, béton, enveloppe, coffret, platine, protection, prise guirlande, accessoires)	536,76 €	

MATERIEL	GHM | MAT CYLINDRIQUE PRELUDE - EN ACIER GALVANISE + PEINTURE RAL 2900 GRIS SABLE – ENTRAXE 200 - H=4M - TOP60 + TIGE DE SCELLEMENT	21	4 473,55 €	**18 910,69 €**
	GHM | ECLATEC SAGA – 16 LEDS – 29W – 550 MA - OPTIQUE ERS – 3000K – VERRE PLAT – FIXATION TOP 60 – RAL 2900 GRIS SABLE - IP 66 - IK 08 – CLASSE II - COMPATIBLE ABAISSEMENT	21	13 095,10 €	
	RAGNI | DEIKO – 24 LEDS – 52W – 700 MA - OPTIQUE A DEFINIR – 2700K – VERRE PLAT – FIXATION LAT 49 - RAL 2900 SABLE - IP66 - IK08 - CLASSE II - COMPATIBLE ABAISSEMENT	3	1 342,05 €	

Total HT ..... 34 407,13 €

Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50%)	**17 203,57 €**
Participation de la Collectivité sur le montant HT (50%)	**17 203,57 €**

En cas d'abandon du projet , le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER exigera le paiement en totalité des frais d'étude engagés sur ce dossier, soit le montant indiqué aux premières lignes ci-dessus TVA comprise, en application du règlement technique et financier.

Bon pour accord

Fait le Le Maire, Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE SDE 18 DU CHER

Validité de cette proposition : 12 mois